



AVIS D'APPEL A D'OFFRE

- Projet** : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique centrale et occidentale (PREE)
- Titre** : Mission de réalisation d'un diagnostic prospectif du Massif du Fouta Djallon assorti de l'analyse des opportunités et de la proposition des options/priorités de restauration des écosystèmes dégradés du Massif.
- Durée** : Quatre-vingts (80) Hommes Jours (HJ) étalés sur une période calendaire de quatre (4) mois
- Date de Publication** : **29/04/2021**
- Date de Clôture** : **30/05/2021**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Afrique centrale et occidentale, les écosystèmes naturels et leurs ressources connaissent une dégradation continue et aggravée par les impacts négatifs des actions anthropiques ainsi que de la variabilité et du changement climatiques. Cette situation est préjudiciable aux biens et services que procurent ces écosystèmes aux populations. Pour endiguer ce phénomène, les pays, les organismes de bassins transfrontaliers et les institutions régionales d'intégration développent des initiatives mais leurs impacts restent encore insuffisants au regard des enjeux. Face à ce constat, l'UICN et ses partenaires stratégiques d'Afrique centrale et occidentale ont mené une réflexion qui a abouti à l'identification du projet d'envergure intitulé : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique centrale et occidentale (PREE).

L'UICN et ses partenaires, avec l'appui de l'Agence suédoise pour le développement international (Asdi), sont engagés, depuis plus d'une décennie, dans la mise en place et l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance environnementale en Afrique de l'ouest, cela en réponse aux défis et préoccupations des pays de la région et dans le cadre des institutions d'intégration régionale. Afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis lors en matière de gouvernance de l'environnement et de l'eau, l'UICN et Asdi ont donc convenu en 2017 de la formulation du PREE. Un accord de financement a ainsi été signé entre l'Asdi et l'UICN, en mars 2020, en vue de la mise en œuvre du projet PREE.

Le projet PREE a pour but de *renforcer la résilience des écosystèmes naturels des communautés locales dans les bassins fluviaux et lacustres d’Afrique centrale et occidentale*. Le projet atteindra cet objectif à travers entre autres la réalisation d’un diagnostic prospectif du Massif du Fouta Djallon assorti de l’analyse des opportunités et de la proposition des options/priorités de restauration des écosystèmes dégradés du Massif.

Le projet est conçu pour une durée initiale de deux ans, mais si la mise en œuvre est satisfaisante cette durée passerait à 4 ans. Il est structuré autour des résultats suivants :

- Résultat 1 : un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d’orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans les sous bassins du Niger, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon.
- Résultat 2 : les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques d’opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, de l’environnement et du changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassins.
- Résultat 3 : les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des institutions régionales et organismes de bassins en matière de prévention et gestion des conflits et de GIRE sont renforcés.
- Résultat 4 : des cadres de participation, de dialogues et de prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles sont établis et renforcés au niveau des bassins et dans les stratégies nationales et régionales.
- Résultat 5 : des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d’existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et catastrophes naturelles.
- Résultat 6 : les résultats, expériences et leçons du projet sont efficacement suivis, documentés, communiqués en contribution aux stratégies nationales, régionales et internationales.

Ce projet régional est construit essentiellement sur les acquis du Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l’ouest (PAGE), du Projet pour l’amélioration de la Gouvernance de l’eau dans le bassin de la Volta (PAGEV), de l’Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l’environnement (PREMI) et ceux des différentes institutions régionales et des pays sur les défis majeurs à relever que sont : (i) la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés en Afrique de l’ouest et dans les bassins du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon ; (ii) la gestion des conflits liés à l’eau et aux écosystèmes associés ; (iii) le changement climatique et (iv) le renforcement des capacités des institutions sous régionales d’intégration et des organismes de bassins transfrontaliers d’Afrique de l’ouest et du Lac Tchad.

Pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet convenu avec l'Asdi, le Partenariat mondial de l'eau en Afrique de l'Ouest ou Global Water Partnership en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) en collaboration avec l'UICN recrute une expertise indépendante ou un bureau d'études en vue de réaliser un diagnostic prospectif du Massif du Fouta Djallon assorti de l'analyse des opportunités et de la proposition des options/priorités de restauration des écosystèmes dégradés du Massif. Il s'agit de l'une des activités principales pour le Résultat 1 du projet à savoir : un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d'orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans le Massif du Fouta Djallon.

Ce diagnostic comprendra une analyse de l'occupation de l'espace au sein des territoires du Massif, des principaux systèmes de production en lien avec les ressources naturelles et aquatiques, de l'importance socio-écologique et du rôle des écosystèmes fluviaux et lacustres et paysages adjacents, des modalités et des cadres de gestion qui s'y appliquent, des projets de développement et de conservation en cours, ainsi qu'une cartographie des acteurs.

Le diagnostic sera réalisé sous forme d'une évaluation environnementale stratégique, suivant une approche participative et multi-acteurs, avec un accent particulier sur les rapports femmes-hommes dans la dynamique de gestion et d'utilisation des paysages, les jeunes et l'équité intergénérationnelle, ainsi que les personnes déplacées, pour établir la situation de référence et formuler des recommandations relatives à la gestion des écosystèmes du Massif du Fouta Djallon (MFD) tout en identifiant et en faisant l'analyse des opportunités de contribution des espaces naturels au développement socio-économique au sein des sites considérés du Massif.

Le diagnostic prospectif sera principalement basé sur la Méthodologie d'Evaluation des Opportunités de Restauration (MEOR), prenant en compte les questions transversales en rapport avec le genre, la variabilité et le changement climatiques ainsi que la jeunesse, afin :

- d'établir la situation de référence sur les plans écologique et socioéconomique ;
- d'analyser les opportunités et de proposer des priorités / options en matière des actions d'aménagement et de restauration des écosystèmes dégradés du Massif ;
- d'effectuer une analyse coûts-bénéfices et financière des interventions proposées pour l'aménagement et la restauration des écosystèmes dégradés du Massif assortie d'un budget pour leur mise en œuvre.

Cette approche permettra d'aboutir rapidement, en tout début de projet, à la définition de la situation de référence et des outils d'appui à la prise de décision des acteurs sur les options d'aménagement et de restauration du Massif.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION DU CONSULTANT

2.1. Objectif

L'objectif de la mission est de réaliser un diagnostic prospectif du Massif du Fouta Djallon (MFD) basé sur la Méthodologie d'Evaluation des Opportunités de Restauration (MEOR) pour analyser les opportunités et déterminer les options/priorités d'aménagement et de restauration des écosystèmes dégradés du Massif.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission consistent à :

- réaliser un état des lieux (diagnostic environnemental) du MFD relatif à l'occupation de l'espace au sein des territoires du Massif, des principaux systèmes de production en lien avec les ressources naturelles du Massif ;
- analyser l'importance socio-écologique, le rôle des écosystèmes fluviaux et lacustres et paysages adjacents, ainsi que les modalités et les cadres de gestion des ressources naturelles du Massif ;
- réaliser une matrice de vulnérabilité et des risques de catastrophes environnementales, ainsi qu'une cartographie de ces derniers. Le Système d'Information Géographique (SIG) sera utilisé pour cette cartographie afin de présenter un visuel de l'ampleur des phénomènes ;
- évaluer le niveau de vulnérabilité et d'exposition aux risques pour les écosystèmes et les différentes catégories de populations, différenciées selon le genre dans le Massif ;
- conduire une analyse du lien entre l'utilisation des ressources naturelles et les conflits d'usage desdites ressources dans le Massif ;
- effectuer une analyse coûts-bénéfices et financière des options/ priorités en matière des interventions d'aménagement et de restauration des écosystèmes dégradés du Massif, assortie d'une proposition de budget pour la mise en œuvre ;
- proposer des orientations stratégiques pour éclairer la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'aménagement et de restauration des écosystèmes dégradés et formuler des recommandations relatives à la gestion durable des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon.

3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les résultats attendus de la mission du Consultant sont les suivants :

- un état des lieux (diagnostic environnemental) du Massif du Fouta Djallon relatif à l'occupation de l'espace au sein des territoires, des principaux systèmes de production en lien avec les ressources naturelles et aquatiques du Massif est réalisé ;
- l'importance socio-écologique, le rôle des écosystèmes fluviaux et lacustres et paysages adjacents, ainsi que les modalités et les cadres de gestion des ressources naturelles du Massif sont analysés ;
- une matrice de vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux risques de catastrophes environnementales ainsi qu'une cartographie au moyen du SIG de ces derniers sont produites ;
- le niveau de vulnérabilité et d'exposition aux risques de catastrophes environnementales pour les écosystèmes et les différentes catégories de populations, différenciées selon le genre dans le Massif est évalué ;
- une analyse du lien entre l'utilisation des ressources naturelles et les conflits d'usage desdites ressources dans le Massif est réalisée ;

- une analyse coûts-bénéfices et financière des interventions proposées pour l'aménagement et la restauration des écosystèmes dégradés du Massif est effectuée et soutenue d'une proposition de budget pour leur mise en œuvre ;
- des orientations stratégiques pour éclairer la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'aménagement et de restauration des écosystèmes dégradés du Massif sont proposées ;
- des recommandations relatives à la gestion durable des écosystèmes du Massif sont formulées.

4. ROLES ET ATTRIBUTIONS DU PRESTATAIRE ET PRODUITS LIVRABLES

4.1. Rôles et attributions du prestataire

Le prestataire aura à entreprendre les activités nécessaires pour l'atteinte effective des objectifs spécifiques et des résultats attendus de la mission. Sans être exhaustives, ces activités sont entre autres de :

- la conduite d'une revue bibliographique des recherches et des études menées sur le Massif du Fouta Djallon ;
- la réalisation des analyses de vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux risques de catastrophes environnementales dans le Massif du Fouta Djallon ;
- la conduite des entretiens individuels avec les intervenants clés et des focus group avec les différentes communautés dans le Massif du Fouta Djallon ;
- la proposition des interventions et une estimation du budget de leur mise en œuvre en matière d'aménagement et de restauration des écosystèmes dégradés du Massif.

4.2. Produits livrables

Au terme de la mission, le Consultant devra remettre au commanditaire les copies numériques et imprimées des produits livrables ci-après :

- **un rapport méthodologique** : au début de la mission, un rapport méthodologique (document de cadrage méthodologique) intégrant les amendements du GWP-AO et de l'UICN et des membres du cadre multisectoriel de suivi de la mission d'étude ainsi que des participants à l'atelier de démarrage ainsi qu'une planification cohérente ;
- **un état des lieux (diagnostic environnemental) du Massif du Fouta Djallon** relativement à l'occupation de l'espace au sein des territoires, des principaux systèmes de production en lien avec les ressources naturelles et aquatiques du Massif ;
- **la matrice de vulnérabilité** des populations et des écosystèmes aux risques de catastrophes environnementales dans le Massif ;
- **les cartes de la vulnérabilité et d'exposition** des populations et des écosystèmes ainsi que des risques de catastrophes environnementales ;
- **un rapport détaillé** présentant les résultats attendus ;
- **les données brutes collectées** notamment les retranscriptions des focus group et les
- les dossiers des fichiers shapefile ayant servi à la confection des cartes.

5. PROFIL DU CONSULTANT

La présente mission d'étude sera réalisée par un bureau d'études ou un consortium de bureaux d'études, ou un groupement d'experts, spécialisé dans les domaines des aménagements des bassins versants, de la gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité, de la cartographie des écosystèmes et de l'éducation environnementale.

Le cabinet ou bureau d'études ou groupement d'experts devra justifier d'au moins cinq (05) années d'expériences en matière de gestion intégrée des écosystèmes, d'aménagement des bassins versants, et de l'éducation environnementale. Pour le consortium ou groupement d'experts, chacun des membres devrait justifier d'au moins cinq (05) années d'expériences dans les aménagements des bassins versants, la gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité, la cartographie et l'éducation environnementale.

L'équipe des Experts du bureau d'études ou du consortium de bureaux d'études comprendra au moins les compétences suivantes :

- Chef de mission, un Expert en aménagement des écosystèmes et gestion intégrée des ressources en eau, avec un diplôme de niveau Master ou plus. Il doit justifier d'au moins 7 années d'expériences pertinentes dans le domaine des aménagements des écosystèmes. Une connaissance technique de la gestion du changement climatique et des implications de la problématique sur le développement, ainsi que des mécanismes de financement est essentielle.
- Un Expert en gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité, avec un diplôme de niveau Master ou plus. Il doit justifier d'au moins 7 années d'expériences pertinentes pour la mission, d'une connaissance technique des implications du changement climatique sur le développement, le financement de l'aménagement des écosystèmes, l'environnement et d'autres domaines pertinents ainsi que des expériences avérées de gestion de la problématique du changement climatique.
- Un Expert socio-économiste d'un diplôme de niveau Master ou plus. Il doit justifier d'au moins 5 années d'expériences avérées dans la conduite des études socio-économiques, la facilitation de la participation de plusieurs acteurs à la gestion du changement climatique et l'amélioration des moyens de subsistance ainsi que le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets d'adaptation au changement climatique.
- Un Expert en Cartographie/SIG d'un diplôme de niveau Master ou plus. Il doit justifier d'au moins 5 années d'expériences pertinentes dans son domaine d'expertise.

En outre, le cabinet/bureau/consortium/groupement d'experts identifiera tous autres experts indispensables à la réalisation de sa mission. Ils doivent tous avoir chacun au moins un diplôme de niveau Master.

Avoir participé à un inventaire de la faune et/ou une évaluation de la biodiversité constituerait un atout.

6. COMPOSITION DES OFFRES

Les offres doivent comprendre :

- une proposition technique décrivant l'approche pour la réalisation de la mission avec un chronogramme d'exécution ;
- les expériences des cabinets et CV actualisés et détaillés des expert(e)s ;
- une proposition financière détaillée.

7. DUREE DE LA MISSION

La mission aura une durée de quatre-vingts (80) Hommes Jours (HJ), étalée sur une période calendaire de quatre (4) mois.

8. CONTENU DES PROPOSITIONS

Les Experts et cabinets qui souhaitent exprimer leur intérêt pour cette mission d'étude sont priés de bien vouloir fournir :

- une lettre de présentation décrivant la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission et incluant une liste des organisations qui pourront servir de modèles de comparaison de la région et du monde ;
- une offre technique décrivant les étapes, méthodes et outils proposés, une liste des livrables ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;
- une offre financière comprenant un budget détaillé en lien avec chaque livrable, les honoraires et frais ventilés par homme/jour et par unité, le calendrier de versement ;
- un dossier démontrant l'expertise des experts proposés, y-compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et si possible des copies des rapports les plus pertinents.

9. CONDITIONS FISCALES

En conformité avec les dispositions fiscales en vigueur au Burkina Faso prévues dans la loi n°051-2019/AN portant loi de finances exercice 2020, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du Consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera versée par le GWP-AO auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le paiement de la facture d'un Consultant non National (qui n'est pas du Burkina Faso) se fera en montant net après déduction des retenues à la source de 20% sur le montant hors taxes si le Consultant ne fournit pas une attestation de domiciliation fiscale qui est un document délivré par l'Administration fiscale de son pays et prouvant qu'il est en règle vis-à-vis du fisc. Ce document permettra de ne plus appliquer la retenue à la source au Burkina pour respecter le règlement portant sur la non double imposition dans l'espace UEMOA.

10. REMISE DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidature signés et adressés à Monsieur le Secrétaire Exécutif du GWP-AO, sont à déposer au plus tard le **30/05/2021** à 23heures 59, Heure Locale du Burkina Faso : par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse gwp.westafrica@gwpao.org avec le titre « **Proposition – PREE-ACO : Mission de réalisation d'un diagnostic prospectif du Massif du Fouta Djallon assorti de l'analyse des opportunités et de la proposition des options/priorités de restauration des écosystèmes dégradés du Massif** ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Secrétariat Exécutif du GWP-AO, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse «gwp.westafrica@gwpao.org».

11. EVALUATION DES OFFRES

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la qualification du Chef de mission (30%) ;
- la qualification de l'ensemble des Experts de l'équipe du Consultant (20%) ;
- la qualité de l'offre technique (30%) ;
- le montant de l'offre financière (20%).

12. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les Consultants pourront s'adresser par courriel (gwp.westafrica@gwpao.org) au plus tard le **14/05/2021** à 23 heures 59, Heure Locale du Burkina Faso au Secrétariat Exécutif du GWP-AO, Secteur 15, Section GG, Lot 30, Parcelle 6, Avenue Charles Bila KABORE, Poste 1673, 05 B.P. 6552 Ouaga 05, Ouagadougou, Burkina Faso ou au Tel : +226 25 37 41 04.

13. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- la concurrence aurait été insuffisante ;
- aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue;
- les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.